

Comprendre. Répondre. Soutenir.

Plan stratégique : 2022–2025





Le Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC) est un organisme indépendant qui a le pouvoir et la responsabilité d'établir les normes et les indications en matière de gestion de la qualité, d'audit et d'autres missions de certification et de services connexes au Canada.



Les activités du CNAC sont supervisées par le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC). Ce dernier évalue la performance du CNAC et fait rapport au public à ce sujet.

Table des matières

Message du président	1
Notre raison d'être	2
Notre mission	2
Thèmes ambiants sur lesquels sont axées les orientations stratégiques du CNAC	3
Buts et objectifs	7
But n° 1 : surveiller et comprendre les questions nouvelles issues de l'évolution de l'environnement, afin de mieux prévoir les sujets de normalisation	8
But n° 2 : dialoguer et collaborer avec les parties prenantes afin de connaître leurs besoins et leurs attentes	10
But n° 3 : établir des normes et des indications de grande qualité qui répondent aux besoins et aux attentes en évolution des parties prenantes	11
But n° 4 : améliorer les processus et capacités de normalisation du CNAC afin d'élaborer des solutions plus rapidement	13
But n° 5 : fournir du soutien pour l'application et la mise en œuvre efficaces des normes et des indications afin d'accroître l'uniformité et la qualité dans l'exécution des missions	14
Reddition de comptes	15
Membres du CNAC	16
Permanents du CNAC	17

Message du président

Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel de disposer d'informations fiables pour prendre des décisions. On assiste d'ailleurs à une évolution rapide et profonde des types d'informations utilisés par les parties prenantes, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux types, ce qui rend primordiale la mission du CNAC qui consiste à élaborer des normes pertinentes et de grande qualité. En effet, le CNAC joue un rôle clé dans le système de communication de l'information et de la performance financières en établissant les normes et les indications en matière de gestion de la qualité, d'audit, de certification et de services connexes. C'est dans ce contexte que nous avons défini notre stratégie pour les exercices 2022 à 2025.

Cette stratégie tient compte de l'évolution de notre environnement et est axée sur la compréhension et la résolution des problèmes nouveaux qui en découlent et des besoins qui s'ensuivent pour les parties prenantes, que ce soit dans le secteur privé ou public, ou sur les marchés financiers. L'une de nos priorités est de faciliter l'application de nos normes à l'audit des éléments peu complexes des activités d'une entité. Notre stratégie met également l'accent sur l'incidence des nouvelles technologies, la certification de nouveaux types de rapports sur la durabilité et la performance, et l'évolution de la confiance du public à l'égard des audits.

Par cette stratégie, nous cherchons entre autres à resserrer les liens avec nos parties prenantes pour bien connaître leurs besoins et favoriser la recherche collaborative de solutions. Nous devons explorer de nouveaux moyens d'interagir avec les parties prenantes qu'il a été difficile jusqu'à présent de faire participer à nos travaux, particulièrement les utilisateurs de l'information financière. Enfin, pour répondre rapidement à l'évolution de l'environnement, nous devons faire preuve de souplesse et mettre en place des processus novateurs.

Depuis 2009, le CNAC applique avec succès une stratégie de normalisation qui repose sur l'adoption des normes de gestion de la qualité et d'audit publiées par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (IAASB). Cela cadre avec notre participation active à l'élaboration des normes internationales et témoigne de notre volonté de continuer à adopter ces normes. Nous sommes en effet d'avis que la convergence des normes d'audit à l'échelle mondiale est essentielle à la confiance des parties prenantes, dont les besoins évoluent.

Alors que nous parachevons notre stratégie, le [Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada](#) entamait une revue de la structure et de la gouvernance du processus d'établissement des normes de comptabilité et d'audit. Or, j'ai la certitude que la stratégie que nous avons élaborée pourra être adaptée, au besoin, selon les recommandations du Comité.

Au terme de mon mandat à titre de président du CNAC, j'ai le plaisir de vous annoncer que je passerai le flambeau à Bob Bosshard, qui appuie la stratégie avec enthousiasme et qui est impatient de guider le CNAC vers la réalisation de ses objectifs.

Je crois que cette stratégie trace la voie qui nous permettra de continuer d'élaborer des normes et des indications de grande qualité qui servent l'intérêt public.



Ken Charbonneau, FCPA, FCA, IAS.A
Président du CNAC

Juin 2021





Notre raison d'être

Le CNAC est un organisme indépendant qui a le pouvoir et la responsabilité d'établir les normes et les indications en matière de gestion de la qualité, d'audit et d'autres missions de certification et de services connexes au Canada.

Notre mission

Le CNAC sert l'intérêt public en établissant des normes et des indications de grande qualité et en favorisant leur mise en œuvre efficace en réponse aux besoins en évolution des parties prenantes canadiennes.



Thèmes ambiants sur lesquels sont axées les orientations stratégiques du CNAC

L'évolution de notre environnement à l'échelle canadienne et mondiale a donné lieu à des changements importants qui pourraient avoir une incidence sur nos parties prenantes (appelés « thèmes ambiants »). Les orientations stratégiques du CNAC pour 2022-2025 sont axées sur ces thèmes ambiants.

Le progrès et l'utilisation des technologies

- Au cours des dernières années, les technologies en évolution rapide que les entités utilisent ont eu une incidence sur leurs activités, y compris leurs communications, et leurs systèmes d'information.
- L'utilisation des outils technologiques et des techniques informatisées par les professionnels en exercice dans l'exécution de leurs missions a évolué, tout comme la structure et les modes de travail des équipes de mission ont changé en raison de l'utilisation de ces outils et techniques.

Orientation stratégique : refléter dans les normes et indications l'utilisation croissante de la technologie par les entités et les professionnels en exercice.

La complexité croissante et ses répercussions

- Les pratiques comptables s'adaptent à la complexité grandissante de l'environnement d'affaires. Les opérations sont de plus en plus complexes, et l'information financière continue d'évoluer; en conséquence, les estimations et les jugements à poser par la direction se font plus nombreux. En outre, les perturbations issues des évolutions économiques, politiques, environnementales et sociales créent de l'incertitude économique, ce qui accroît la complexité de ces estimations et jugements.
- Le rythme des changements dans le monde des affaires accentue la pression sur les normalisateurs pour qu'ils s'assurent que les normes restent pertinentes et continuent de répondre aux besoins. Il est de plus en plus important d'élaborer en temps opportun des indications qui répondent aux problèmes nouveaux qui apparaissent rapidement.
- Les normes d'audit et de certification complexes se faisant plus nombreuses, les difficultés de mise en œuvre et d'application s'intensifient pour les professionnels en exercice, qui ont besoin, par conséquent, d'indications et de soutien.

Orientation stratégique : tenir compte dans les normes et indications de la complexité croissante de l'environnement.

L'environnement des petites et moyennes entités*

- Les petites et moyennes entités recherchent des services de certification qui correspondent mieux à leurs activités et aux besoins de leurs parties prenantes.
- Une pression accrue est exercée sur les normalisateurs pour qu'ils élaborent des normes adaptables en fonction des éléments peu complexes des activités et des états financiers des entités.

Orientation stratégique : fournir des solutions qui correspondent à l'environnement des petites et moyennes entités et qui permettent aux professionnels en exercice d'adapter l'application des normes proportionnellement à la complexité des éléments de l'entité.

* Aussi appelées « entités peu complexes ».

L'évolution des besoins d'information des utilisateurs

- La nature des informations fournies par les entités continue d'évoluer, et plusieurs utilisateurs dans divers secteurs d'activité recherchent des informations qui vont au-delà de celles contenues dans les états financiers traditionnels.
- Les besoins de certification de ces informations augmentent, et on s'interroge sur la nécessité d'élaborer de nouvelles normes pour répondre à ces besoins en évolution.

Orientation stratégique : suivre l'évolution des besoins d'information des utilisateurs d'états financiers et y réagir.

Les attentes et l'évolution de la confiance du public à l'égard de l'audit

- Les parties prenantes s'attendent à plus que ce que les normes exigent de l'auditeur, par exemple en matière de détection et communication des fraudes et de prise en compte des problèmes de continuité de l'exploitation. Les attentes à cet égard peuvent augmenter en période d'incertitude économique accrue.
- Les importantes faillites d'entreprises survenues ailleurs dans le monde et les mesures prises en conséquence nous incitent à examiner la qualité de l'information fournie par les entités au Canada.
- Une collaboration accrue de toutes les parties concernées est nécessaire pour voir poindre les problèmes nouveaux en matière de communication de l'information par les entités et y répondre rapidement.

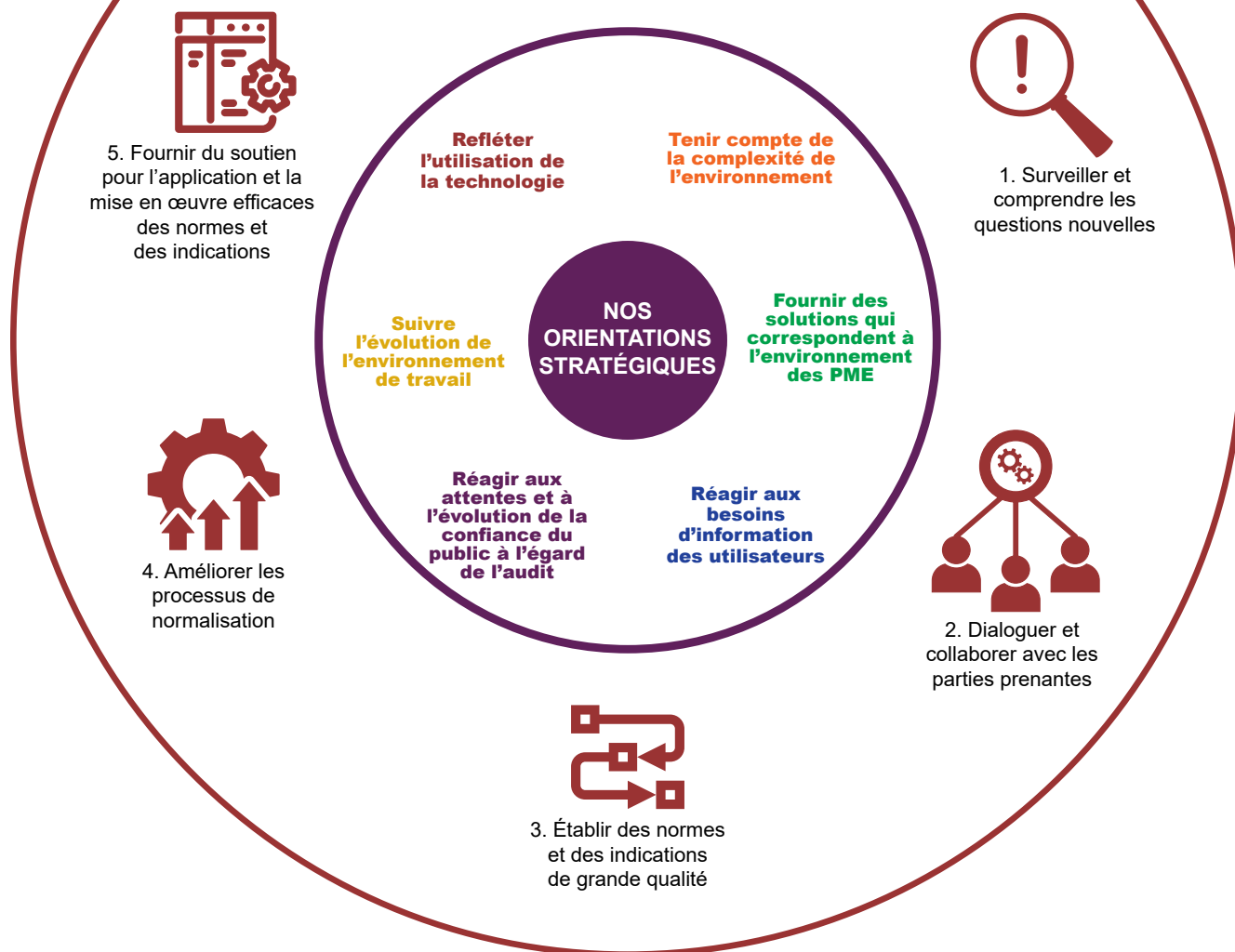
Orientation stratégique : rester attentif aux attentes et à l'évolution de la confiance du public à l'égard de l'audit et y réagir.

L'évolution de l'environnement de travail

- Les entités transforment leurs activités et leurs systèmes pour suivre l'évolution de l'environnement de travail. On constate, par exemple, que les activités hors site et l'usage de la technologie vont croissant.
- Les préoccupations en matière de santé et de sécurité qu'entraîne la pandémie de COVID-19 ont accéléré le rythme des changements dans l'environnement de travail, tant pour le personnel des entités que pour les professionnels en exercice (l'accroissement du travail à distance en est un bon exemple).
- Les professionnels en exercice s'adaptent à la nécessité de réaliser les missions dans ce nouvel environnement (en utilisant des modèles de prestation différents, par exemple) et se demandent comment l'application des normes peut être adaptée à ce contexte.

Orientation stratégique : comprendre l'effet de l'évolution de l'environnement de travail sur l'application des normes et indications et y réagir.

LES BUTS QUI APPUIENT NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES





Buts et objectifs

Le CNAC sert l'intérêt public en s'adaptant au contexte qui évolue, en tenant compte des besoins de toutes les parties prenantes, en élaborant des normes de grande qualité et en facilitant leur mise en œuvre et leur application efficaces.

Les buts et objectifs du CNAC reflètent ses orientations stratégiques et sont établis afin d'orienter les plans annuels pour les exercices 2022 à 2025.



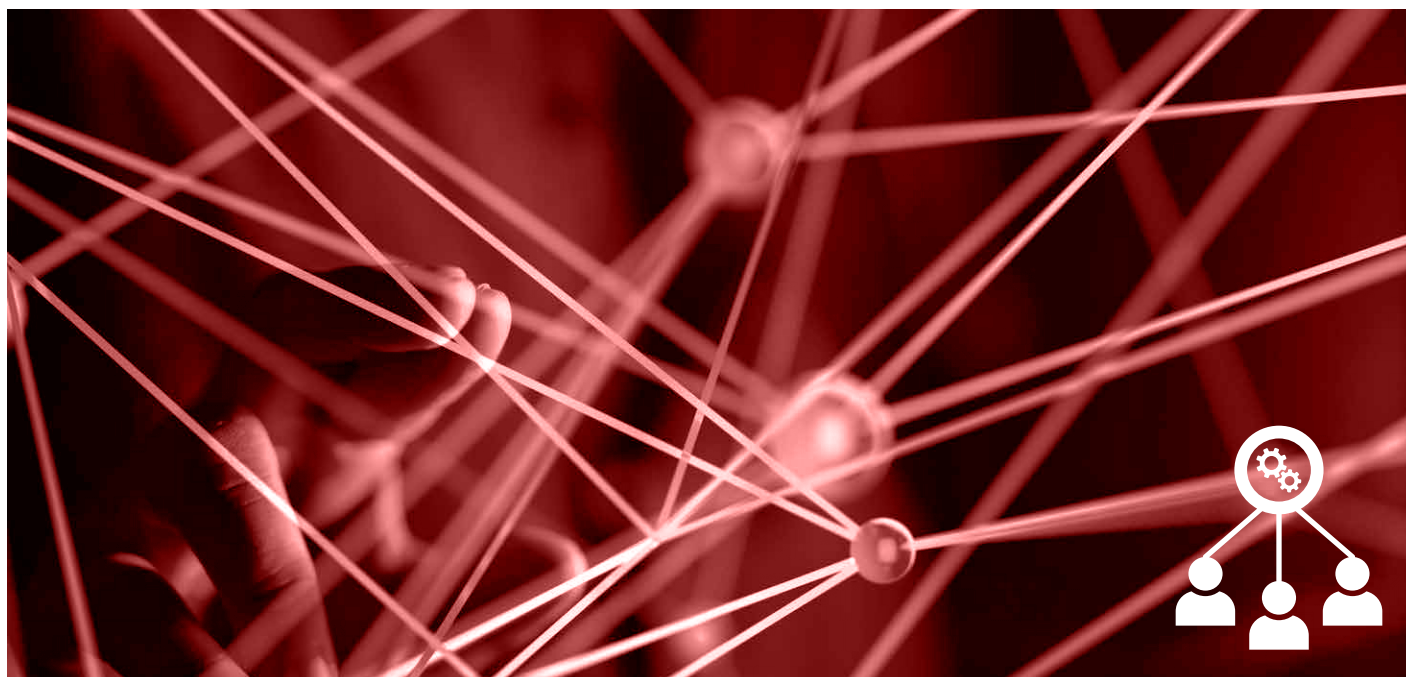
But n° 1 : surveiller et comprendre les questions nouvelles issues de l'évolution de l'environnement, afin de mieux prévoir les sujets de normalisation

L'évolution de l'environnement de travail, l'utilisation de nouvelles technologies, le désir de disposer d'informations autres que celles fournies dans les états financiers traditionnels ou de nouveaux types d'informations, et les attentes croissantes à l'égard de l'audit ne sont que quelques exemples de questions en émergence dans un environnement en constante évolution.

Nous devons surveiller et comprendre ces évolutions afin d'anticiper les questions de normalisation auxquelles elles donneront lieu. Il faut que, lorsque des services de certification sont demandés, des normes et des indications appropriées soient disponibles.

Afin de mieux anticiper les sujets de normalisation qui découleront de ces évolutions, le CNAC cherchera à atteindre les objectifs suivants :

- mesurer les conséquences à long terme de l'évolution de l'environnement de travail;
- se faire une idée de l'étendue des informations à l'égard desquelles il faudra peut-être fournir une assurance, les mesures non conformes aux PCGR, les mesures non financières, les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), la finance durable et d'autres cadres de présentation de l'information;
- déterminer si les normes actuelles sont adaptées aux problématiques propres aux secteurs d'activité émergents et aux nouvelles pratiques commerciales;
- mesurer l'écart qui existe entre les attentes des parties prenantes et les normes actuelles;
- appréhender l'utilisation de la technologie, tant par les entités que par les professionnels en exercice;
- acquérir une compréhension des besoins de divers types de parties prenantes en matière de services nouveaux ou différents.



But n° 2 : dialoguer et collaborer avec les parties prenantes afin de connaître leurs besoins et leurs attentes

Le CNAC doit pouvoir compter sur une forte mobilisation des parties prenantes pour remplir sa mission. Une communication ciblée et continue avec les parties prenantes est nécessaire à l'élaboration de normes et d'indications de grande qualité. Il faudra envisager de nouvelles stratégies pour joindre les parties prenantes qu'il a été difficile jusqu'à présent de faire participer aux travaux.

Afin de connaître les besoins et les attentes des parties prenantes, le CNAC cherchera à atteindre les objectifs suivants :

- améliorer la communication et la collaboration avec les petites et moyennes entités ainsi que les professionnels qui exercent auprès d'elles et les utilisateurs de leur information financière afin de mieux cibler les mesures destinées à résoudre les problèmes auxquels ces groupes doivent faire face;
- collaborer avec les parties prenantes par des activités de rayonnement et, lorsque cela est approprié, participer activement à leurs projets;
- établir des procédures et des méthodes novatrices qui tiennent compte des changements dans les modes de travail des gens, afin de mobiliser davantage toutes les parties prenantes et d'obtenir une rétroaction rapide de leur part;
- explorer de nouveaux moyens créatifs de communiquer avec les parties prenantes.



But n° 3 : établir des normes et des indications de grande qualité qui répondent aux besoins et aux attentes en évolution des parties prenantes

Pour maintenir la confiance dans nos activités, il devient de plus en plus important d'être efficaces dans notre travail, de répondre aux priorités, aux besoins et aux attentes en évolution des parties prenantes et de tenir compte de l'incidence des changements dans l'environnement.

Il importe d'améliorer la communication des besoins des parties prenantes canadiennes à l'IAASB si nous voulons contribuer à l'orientation des activités de normalisation de celui-ci, en particulier celles qui ont trait aux normes que le CNAC s'est engagé à adopter en tant que normes canadiennes.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes en évolution des parties prenantes, le CNAC cherchera à atteindre les objectifs suivants :

- participer avec d'autres normalisateurs nationaux aux discussions à l'échelle mondiale sur des questions qui touchent nos environnements de normalisation respectifs;
- trouver comment répondre aux besoins en évolution des parties prenantes canadiennes, notamment en ce qui concerne les informations non conformes aux PCGR, les mesures non financières et les autres informations;
- trouver comment répondre aux problématiques propres aux secteurs d'activité émergents et aux nouvelles pratiques commerciales dans les normes ou les indications;
- explorer des façons de répondre aux questions de complexité, de compréhensibilité, d'adaptabilité et de proportionnalité des normes, notamment en élaborant des solutions pour aider les professionnels en exercice à mettre en œuvre les normes, en particulier pour les éléments peu complexes des entités;
- mettre à l'épreuve les normes actuelles pour voir si elles répondent aux attentes du public et servent l'intérêt public en ce qui concerne les services visés par ces normes;
- déterminer s'il y a lieu d'élaborer des normes et des indications portant sur le recours à la technologie et l'évolution de l'environnement de travail.



But n° 4 : améliorer les processus et capacités de normalisation du CNAC afin d'élaborer des solutions plus rapidement

Les problèmes nouveaux qui apparaissent rapidement exigent souvent qu'on y apporte des solutions sans tarder. Pour élaborer des normes et des indications rapidement, nous devons mettre en place des processus novateurs qui font appel à la technologie et à la collaboration avec d'autres parties, notamment les experts dans un domaine en particulier.

Afin d'élaborer des solutions plus rapidement, le CNAC cherchera à atteindre les objectifs suivants :

- déterminer quelles améliorations nous pouvons apporter aux processus existants afin de raccourcir les délais de publication;
- élaborer de nouveaux processus – qui reposent, par exemple, sur l'utilisation de nouvelles technologies et le recours à des experts dans un domaine particulier – afin d'apporter sans tarder des solutions aux problèmes nouveaux qui apparaissent rapidement;
- améliorer ses processus afin de contribuer plus efficacement aux travaux d'élaboration de normes et d'indications de l'IAASB;
- trouver des façons d'évaluer ou de mesurer périodiquement l'efficacité de sa production de normes et d'indications.



But n° 5 : fournir du soutien pour l'application et la mise en œuvre efficaces des normes et des indications afin d'accroître l'uniformité et la qualité dans l'exécution des missions

L'application et la mise en œuvre efficaces des normes contribuent à accroître l'uniformité et la qualité dans l'exécution des missions. Le fait de prêter attention aux questions que soulève l'application des normes favorise le maintien de normes bien adaptées et aide les professionnels en exercice à mieux comprendre ces normes et à les appliquer avec constance.

Afin de favoriser l'uniformité et la qualité dans l'exécution des missions, le CNAC cherchera à atteindre les objectifs suivants :

- analyser les risques liés à la mise en œuvre de chaque norme qu'il approuve ainsi que la nature, le calendrier de publication et l'étendue des indications de mise en œuvre nécessaires;
- évaluer et favoriser l'uniformité d'application et de mise en œuvre des normes et des indications au Canada;
- s'attaquer aux problèmes d'application des normes et indications qui sont soulevés dans les résultats d'inspections professionnelles et par ailleurs;
- effectuer des suivis après mise en œuvre des normes, que ce soit dans le cadre de suivis réalisés par l'IAASB de normes adoptées au Canada ou de suivis après mise en œuvre de normes canadiennes;
- déterminer s'il peut jouer un rôle élargi en favorisant l'uniformité et la qualité élevée d'exécution des missions dans lesquelles ses normes sont appliquées;
- épauler les personnes qui élaborent les indications sur l'application et la mise en œuvre des normes.



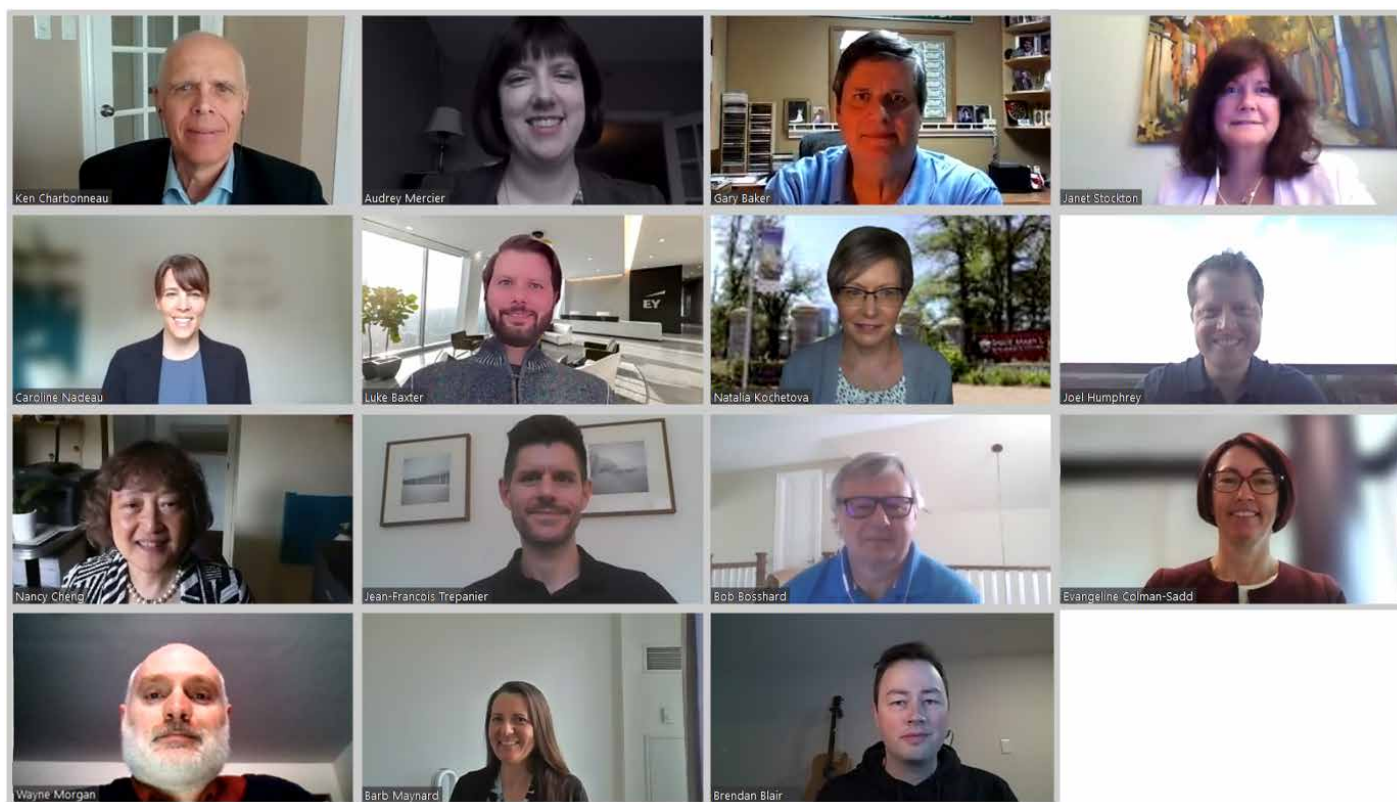
Reddition de comptes

Le CNAC rend compte à ses parties prenantes de l'atteinte des buts énoncés dans son plan stratégique, qu'il évalue en mesurant la réalisation des objectifs qui s'y rattachent.

Il rend compte également au CSNAC de la réalisation efficace et efficiente de sa mission et de ses buts. De plus, il élabore des plans annuels dans lesquels sont définis le calendrier des activités visant la réalisation des objectifs ainsi que les besoins en ressources. Il présente aussi chaque année un rapport sur sa performance au CSNAC.

Le CNAC mesure la réalisation de ses objectifs :

- en définissant les activités qui concourent à la réalisation des objectifs dans ses plans annuels;
- en mesurant annuellement sa performance à l'égard de ces activités et en faisant rapport à ce sujet;
- en effectuant régulièrement des évaluations de sa performance afin d'apprécier les progrès accomplis vers l'atteinte des objectifs par la réalisation des activités annuelles.



Membres du CNAC

Première rangée (de gauche à droite) : Ken Charbonneau (président sortant), Audrey Mercier, Gary Baker, Janet Stockton

Deuxième rangée (de gauche à droite) : Caroline Nadeau, Luke Baxter, Natalia Kochetova, Joel Humphrey

Troisième rangée (de gauche à droite) : Nancy Cheng, Jean-François Trépanier (vice-président), Bob Bosshard (président entrant), Evangeline Colman-Sadd

Quatrième rangée (de gauche à droite) : Wayne Morgan, Barbara Maynard, Brendan Blair



Permanents du CNAC

Première rangée (de gauche à droite) : Eric Turner (directeur), Karen DeGiobbi, Chi Ho Ng

Deuxième rangée (de gauche à droite) : Allison King, Jacqui Kuypers, Svetlana Berger

Troisième rangée (de gauche à droite) : Birender Gill, Johanna Field, Ritu Parhar

Absente : Stephenie Fox (vice-présidente principale, Normalisation)

© 2021 Normes d'information financière et de certification,
Comptables professionnels agréés du Canada.

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.